Nations Unies A/55/509

Assemblée générale

Distr. générale
20 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 114 c) de l'ordre du jour
Questions relatives aux droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général*

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 18 de la résolution 54/186 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1999, intitulée « Situation des droits de l'homme au Myanmar », dans laquelle l'Assemblée m'a prié de poursuivre mes entretiens avec le Gouvernement du Myanmar concernant la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie, de lui présenter à sa cinquante-quatrième session des rapports complémentaires sur l'état d'avancement de ces entretiens, et de lui faire rapport à sa cinquante-cinquième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-sixième session.

2. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, je considère que le rôle que m'a confié l'Assemblée générale consiste non pas à établir des faits, tâche qui relève du mandat confié au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, mais essentiellement à offrir mes bons offices.

3. Conformément à la résolution 54/186, j'ai désigné en avril 2000 un nouvel envoyé spécial, M. Ismail Razali, ancien Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en remplacement de M. Alvaro de Soto. M. Razali s'est rendu au Myanmar du 29 juin au 3 juillet 2000 pour se faire connaître de ses interlocuteurs. Au cours de son séjour, M. Razali s'est entretenu avec le général Khin Nyunt, Premier Secrétaire du Conseil d'État pour la paix et le développement, U Win Aung, Ministre des affaires étrangères, et le général David Abel, Ministre et membre du Cabinet du Président du Conseil d'État pour la paix et le développement. Il s'est aussi entretenu avec les dirigeants des partis politiques, à savoir la Ligue nationale pour la démocratie (LND), notamment sa secrétaire générale, Daw Aung San Suu Kyi, et la Shan Nationalities League for Democracy.

4. M. Razali s'est rendu pour la deuxième fois au Myanmar du 9 au 12 octobre 2000. Au cours de son deuxième séjour, il s'est entretenu avec le général Than Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement; le général Khin Nyunt, Premier Secrétaire du Conseil d'État; U Win Aung, Ministre des affaires étrangères; le général de division Ket Sein, Ministre de la santé; et le colonel Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur. Il a également eu deux séries d'entretiens avec Daw Aung San Suu Kyi à sa résidence et a rencontré U Aung Khan Htyi, chef du groupe ethnique Pao, au cours de son voyage dans l'État de Shan.

5. La deuxième mission de M. Razali a eu lieu alors que l'atmosphère dans laquelle se déroulent les efforts

* Note demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 non incluse dans le document.

00-70233 (F) 231000 231000

de réconciliation nationale s'était dégradée. Le 24 août, Daw Aung San Suu Kyi et une douzaine d'autres dirigeants de la LND se sont vu obligés d'interrompre à Dala, une localité des environs de Yangon, le voyage qu'ils avaient entrepris vers le sud où ils se rendaient pour des raisons liées aux activités de leur parti. Le 2 septembre, à l'issue d'un face à face de neuf jours, Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants ont été ramenés chez eux dans la capitale et assignés à résidence. Inquiet de son sort, j'ai publié deux déclarations puis, le 12 septembre, profitant de ce qu'il était présent à New York pour la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, j'ai rencontré le Ministre des affaires étrangères du Myanmar, U Win Aung. Je lui ai demandé de lever immédiatement les restrictions qui étaient imposées à Daw Aung San Suu Kyi et aux autres dirigeants de la LND dans leurs déplacements et dans leur accès aux membres du corps diplomatique. J'ai appris avec plaisir que les restrictions avaient été levées le 14 septembre, peu de temps après mon entretien avec le Ministre des affaires étrangères.

6. Toutefois, une semaine plus tard, le 21 septembre, Daw Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants de la LND ayant entrepris un nouveau déplacement, cette fois pour se rendre à Mandalay, Daw Aung San Suu Kyi a été interceptée à la gare de Yangon et de nouveau assignée à résidence. On ignore ce que sont devenus les autres membres de la LND également interceptés à la gare. Je constate avec regret que les restrictions à la liberté de déplacement et à l'accès aux missions diplomatiques auxquelles sont soumis Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants de la LND n'ont toujours pas été levées.

II. Teneur des discussions

7. Mon Envoyé spécial et moi-même avons, chacun de notre côté, fait part des préoccupations de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme aux autorités du Myanmar et à d'autres personnalités de ce pays, telles que ces préoccupations ressortent des résolutions que l'Assemblée et la Commission adoptent année après année, qu'il s'agisse du rétablissement de la démocratie et du respect des droits de l'homme au Myanmar, de l'instauration d'un dialogue entre le Gouvernement, les partis politiques – en particulier la LND – et les groupes ethniques, de la liberté pour les partis politiques de mener leurs activités dans des conditions normales, de la libération des prisonniers politiques, de la visite du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, du maintien de l'accès aux prisonniers par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et, enfin et surtout, des travaux forcés.

8. Au cours des entretiens que nous avons eus séparément avec les autorités, mon Envoyé spécial et moi avons fait observer que les événements récemment survenus à Yangon faisaient ressortir la nécessité d'une réconciliation nationale au Myanmar. Aussi mon Envoyé spécial s'est-il essentiellement attaché, lors de sa deuxième mission, à trouver un moyen de lancer un processus de concertation pouvant conduire à la réconciliation nationale. Il a fait valoir que le pays devrait tirer avantage du fait qu'il était membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et que c'était le moment pour les deux parties d'engager le dialogue. Il a demandé au général Than Shwe, au général Khin Nyunt, Premier Secrétaire, et à d'autres membres du Gouvernement d'envisager de prendre l'initiative de la reprise du dialogue avec les chefs de l'opposition, y compris Daw Aung San Suu Kyi. En même temps, il a engagé cette dernière à engager le dialogue avec les autorités et à réagir avec bonne foi si celles-ci faisaient un pas réel vers la réconciliation nationale.

9. Les autorités ont répété que leur gouvernement était un gouvernement de transition qui avait été contraint de saisir les rennes du pouvoir en 1988 afin d'empêcher le pays de se désintégrer, et qu'elles seraient prêtes à passer la main à d'autres lorsque le pays connaîtrait l'unité et la stabilité et un début de développement économique. Constatant que la LND ne donnait aucun signe d'être sincère ou de respecter ses adversaires, elles ont dit qu'un des moyens de se montrer sincère serait « d'agir de façon constructive », plutôt que de tirer à boulets rouges sur tout ce que faisait le Gouvernement. Pour sa part, Daw Aung San Suu Kyi s'est dite prête à engager le dialogue avec le Gouvernement à tout moment. Mon Envoyé spécial a rencontré le représentant d'un groupe ethnique qui lui a dit souhaiter qu'il y ait un dialogue politique entre la LND et les autorités militaires. Mon Envoyé spécial estime que la première chose à faire pour la reprise du dialogue politique en vue de la réconciliation nationale serait d'atténuer le sentiment de défiance mutuelle qui caractérise les chefs militaires et Daw Aung San Suu Kyi. Il leur a fait comprendre que l'ONU était disposée à les aider, mais que la réconciliation nationale était un

problème auquel il fallait qu'ils s'attaquent eux-mêmes.

10. Mon Envoyé spécial a insisté sur le fait qu'il fallait que les autorités se préoccupent sérieusement des directives de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant le travail forcé. Elles l'ont assuré que le Gouvernement avait fait de son mieux pour se conformer aux exigences de l'OIT en la matière, et qu'elles étaient disposées à discuter de mesures concrètes avec la mission technique de cette organisation qui devait se rendre à Yangon à partir du 20 octobre. D'autre part, mon Envoyé spécial a fait savoir aux autorités de la contrariété qu'une grande partie de la communauté internationale était préoccupée par la situation au Myanmar, surtout lorsqu'elles incarcéraient des gens qui, de l'extérieur, paraissaient être de simples militants politiques. De tels actes ne pouvaient à ses yeux qu'avoir pour effet de faire reculer le pays sur la voie du retour à la démocratie sur laquelle le Gouvernement voulait le faire avancer. Tout en se félicitant de la libération de trois personnes âgées au cours de l'été, il a demandé aux autorités de faire davantage. Le Gouvernement lui a indiqué qu'il étudierait les dossiers d'autres prisonniers qui pourraient éventuellement être libérés, en même temps qu'il l'a assuré qu'il continuait à se montrer coopérant avec le CICR pour ce qui est des visites effectuées dans les prisons et autres lieux de détention conformément aux consignes qu'il avait établies. J'ai été heureux de constater que, grâce aux démarches de mon Envoyé spécial, cinq autres personnes âgées avaient été relâchées le 17 octobre.

11. Lorsqu'il a rencontré les autorités et Daw Aung San Suu Kyi, mon Envoyé spécial a aussi parlé de l'éventualité d'un accroissement de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies, surtout dans le secteur de la santé, pour faire face aux problèmes de plus en plus graves posés par le VIH/sida, le paludisme et le manque de vaccins. Le Gouvernement a indiqué que la protection maternelle et infantile était un domaine dans lequel le pays avait aussi besoin d'une aide internationale.

12. La question de la visite du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme a été soulevée, mais les autorités n'ont apporté aucune réponse quant à la date à laquelle cette visite pourrait avoir lieu.

III. Observations

13. Je me félicite que mon Envoyé spécial ait pu avoir un entretien avec le général Than Shwe et rencontrer deux fois Daw Aung San Suu Kyi au cours de sa deuxième mission au Myanmar. Je me félicite également que les autorités aient annoncé que les universités et collèges du Myanmar avaient rouvert pour la première fois en trois ans. Tout en ne pouvant pas faire état de progrès concrets en ce qui concerne les autres problèmes que la communauté internationale a relevés à maintes reprises dans les résolutions successives de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme, j'espère réellement que les entretiens que mon Envoyé spécial a eus avec les dirigeants du Myanmar et avec Daw Aung San Suu Kyi créeront une nouvelle dynamique favorable à la reprise du dialogue, dans les mois qui viennent, entre les deux parties. Je suis prêt à faire tout mon possible pour contribuer à faire avancer le processus de réconciliation nationale au Myanmar, surtout avec le concours de pays de la région.